

1 Accompagnant Santé Partagé dans les crèches (F/H)

Temps non complet 21h hebdomadaires

Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ou Puériculteurs territoriaux (cat. A)	Description du poste La communauté d'agglomération du Grandangoulême s'inscrit dans d'un projet de territoire renouvelé et mène une politique active de coopérations et de partenariats. Dans ce cadre et pour répondre aux obligations du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif notamment aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Au sein de la direction enfance jeunesses, sous l'autorité de la chargée de mission de coordination communautaire enfance jeunesse, vous accompagnerez et travaillerez en collaboration avec les équipes des crèches concernées en matière de santé, de prévention et de handicap. Vous collaborerez aussi étroitement avec le référent santé accueil inclusif de chacune d'elles et assurerez le relais entre ce dernier et l'équipe de la crèche.
Pour plus d'informations Céline ALANDETTE 06.11.11.62.77.	Missions principales En lien avec le référent santé accueil inclusif et l'équipe de direction de chaque structure : • Contribuer à la coordination du parcours de l'enfant tout au long de son accueil, en particulier en ce qui concerne le suivi de sa santé dans sa globalité, notamment pour les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou à besoins spécifiques • Mener une démarche de prévention globale auprès des enfants, des familles et des professionnels et mettre en œuvre des actions spécifiques en soutien à la parentalité • Faciliter et veiller à la mise en œuvre des protocoles et procédures Spécificités du poste • Lieu de travail : les crèches communales conventionnées • Temps non complet 21h du lundi au vendredi • Prestations sociales (Contrat groupe prévoyance maintien de salaire et complémentaire santé, comité d'action sociale, participation aux abonnements des transports publics) • Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : (Cat A) A4 Profil ✓ Titulaire ou lauréat du concours ou à défaut détenir un diplôme d'état de puériculteur ou d'infirmier avec une expérience significative auprès des jeunes enfants ✓ Expérience dans le secteur de la petite enfance ✓ Connaissances dans le domaine de la santé, des besoins psychologiques et du développement du jeune enfant ✓ Connaissance du fonctionnement et de la législation des établissements d'accueil du jeune enfant (décret, protocole de sécurité, protocoles alimentaires (HACCP, PMS), protocoles d'hygiène) ✓ Notions de prévention et de promotion de la santé ✓ Détenir le permis B + 1 véhicule personnel
Poste à pourvoir 1^{er} septembre 2024	

Postuler

Si vous êtes intéressé(e), vous devez envoyer une lettre de motivation accompagnée de votre CV à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême : 25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME Cedex. Toutes les candidatures, si elles se sont manifestées dans les délais prescrits, seront examinées et suivies d'une présélection sur dossier. Il sera procédé au recrutement en choisissant le candidat (H/F) le mieux adapté au poste à pourvoir parmi les candidatures reçues.

Poursuivant les engagements de la charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations, GrandAngoulême veille au respect des diversités au sein des services communautaires

Merci d'adresser votre candidature avant le 19/07/2024 :

drh@grandangouleme.fr